



FONDATION
POUR L'ENSEIGNEMENT
DE LA MUSIQUE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018

SOMMAIRE



- 03 ÉDITORIAL
Christine Chevalley, Présidente de la Fondation
- 04 AVANT-PROPOS
Sylvie Progin, Secrétaire générale
- 05 – 07 PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE
- 08 – 09 QUELQUES CHIFFRES
- 10 RAPPORT DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE
Helena Maffli, Présidente de la Commission
- 11 FINANCEMENT
- 12 COMPTES
- 14 – 15 LISTE DES MEMBRES DES ORGANES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Sylvie Progin
Secrétaire générale

Catherine Castellani
Secrétaire comptable

IMPRESSUM

Rédaction
Christine Chevalley
Sylvie Progin
Helena Maffli

Conception graphique
Adveo SA – Lausanne

Impression
PCL Presses Centrales SA – Renens
Tirage : 700 exemplaires
Parution : mai 2019

ÉDITORIAL

La période transitoire de mise en œuvre de la LEM s'est terminée en juillet 2018, avec, comme le prévoyait la loi, la rédaction d'un rapport d'évaluation qui a été transmis au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil en début d'année 2019. Il est désormais public.

Le travail de rédaction fut très intéressant, car il nous a obligés à reprendre et à analyser tous les aspects de la loi et de son application dans le terrain. Je remercie ici Madame Sylvie Progin, Secrétaire générale, pour l'élaboration de ce rapport, Madame Katia Horber Papazian pour son soutien méthodologique, ainsi que tous les participants aux groupes de travail constitués dans ce cadre.

Plusieurs recommandations ressortent de notre constat, certaines sont de notre ressort et nous ne manquerons pas de leur donner la suite qui convient, d'autres devront découler de modifications légales, tandis que les dernières, plutôt d'ordre financier, devront faire partie d'un dialogue entre le canton et les communes. Ces débats sont annoncés pour l'année en cours, nous y reviendrons donc ultérieurement.

Dans les mesures immédiates découlant de notre gestion, le dialogue s'est ouvert avec les deux associations faitières des écoles de musique, notamment sur la redéfinition de leur rôle, sachant qu'elles sont le lien direct entre le terrain, les écoles et la Fondation.

Les travaux pour la finalisation de la Convention collective de travail (CCT) ont repris lors de l'année écoulée, avec cette fois l'espoir d'aboutir à un accord. Pour rappel la CCT est conclue entre les représentants des corps enseignants et les directions d'écoles, la Fondation n'étant qu'un partenaire à disposition pour faciliter le dialogue entre les parties.

Dans les constats, nous sommes obligés de relever que le prix des écolages n'a pas baissé comme nous aurions pu l'espérer, que le nombre d'élèves n'est malheureusement pas en augmentation et que le système des aides individuelles communales

est perfectible. Le niveau de l'enseignement par contre s'est clairement amélioré pour le bien de tous les jeunes fréquentant les écoles de musiques reconnues FEM et garantissant ainsi une équité sur tout le canton.

La rédaction de ce rapport me permet de remercier Madame Sylvie Progin, Secrétaire générale et Madame Catherine Castellani, Secrétaire comptable pour leur travail au quotidien pour le bien de notre Fondation. Un merci appuyé aux membres du Comité de direction qui tout au long de l'année m'accompagnent dans la gestion de la Fondation, et un merci particulier à notre Vice-présidente et Présidente de la Commission pédagogique, Madame Helena Maffli. Merci aussi aux membres du Conseil, membres délégués des Communes qui rapportent dans leur région le fonctionnement de notre fondation ou membres désignés par l'Etat en leur qualités et fonctions.

La Fondation, en défendant et promouvant l'enseignement de la musique, remplit un but noble et enrichissant pour la jeunesse de notre canton. Il est démontré par de nombreuses études que l'apport de l'enseignement de la musique est essentiel dans le développement physique et psychique des enfants, nous avons là un défi de réussite, nous le leur devons.

Christine Chevalley
Présidente



AVANT-PROPOS

Cette année 2018 est une année charnière dans la jeune histoire de la loi sur les écoles de musique et de notre Fondation, puisqu'en juillet nous avons quitté la période transitoire de mise en œuvre pour entrer dans le régime ordinaire.

Car si globalement la progression est indiscutable, tant au niveau de la qualité et de l'organisation de l'enseignement que des conditions de travail des professeurs de musique, il reste encore bien des points à améliorer, particulièrement en termes d'accessibilité financière pour les familles moins aisées.

Une étude approfondie, menée par la Haute école de santé de Genève, l'a démontré récemment:

«La pratique musicale est un vrai moteur de développement pour les enfants et ses bienfaits vont bien au-delà de la musicalité. Les résultats indiquent que les jeunes musiciens sont avantagés en ce qui concerne la mémoire de travail, l'attention, le raisonnement abstrait ou le traitement des données visuelles et spatiales».

C'est dans cet esprit que nous aimerions pouvoir continuer notre action: favoriser la musique en ensembles, soutenir des projets régionaux, permettre à toutes les familles qui le souhaitent d'avoir accès à la vie et à la culture musicale des écoles de notre canton.

Car au-delà de l'amélioration de la capacité de la mémoire ou de la coordination, l'apprentissage de la musique en groupe offre aussi interactions sociales, et surtout du plaisir!

Sylvie Progin
Secrétaire générale

« J'ai dit quelque part qu'il ne suffisait pas d'entendre la musique, mais qu'il fallait encore la voir. »

Igor Stravinsky



PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

EVALUATION DE LA LOI SUR LES ÉCOLES DE MUSIQUE

L'évaluation de la loi sur les écoles de musique (LEM) a été notre principale préoccupation de l'année 2018. En effet, la LEM prévoit, dans son article 41, qu'un rapport sur sa mise en œuvre soit soumis au Grand Conseil dans les six ans suivant son entrée en vigueur.

A la demande du Service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud (SERAC), nous avons donc procédé à cette évaluation en consultant les différents acteurs, à savoir les deux associations faïtières des écoles de musique, les directions d'écoles, les parents d'élèves, des représentants des professeurs de musique, l'Union des communes vaudoises, ainsi que quelques autres institutions directement ou indirectement concernées.

Ainsi, ce rapport d'évaluation, élaboré avec l'appui méthodologique de Madame Katia Horber Papanian, Professeure à l'Institut des hautes études en administration publique de l'Université de Lausanne (IdHEAP) donne une image la plus complète et critique possible de la situation. Il comprend notamment une analyse de l'évolution des écolages sur tout le territoire cantonal et donne des informations sur la mise à niveau des conditions de travail du personnel enseignant, ainsi que sur l'accessibilité des élèves aux études musicales.

Le rapport est disponible dans sa version complète sur notre site internet.



Scannez le QR code pour
accéder au rapport en ligne

CONTRIBUTION DE L'ETAT ET DES COMMUNES

Avec la fin de la période transitoire de mise en œuvre, ce sont les articles ordinaires de la loi qui règlent désormais les contributions de l'Etat et des communes à la Fondation. **Le Grand Conseil a donc fixé pour l'année 2018 le montant minimum prévu, soit CHF 9.50 par habitant, et confirmé le montant socle de 4,69 millions émergeant au budget de l'Etat.**

RECONNAISSANCES DES ÉCOLES DE MUSIQUE

Conformément à la LEM, la Fondation accorde des reconnaissances aux écoles de musique pour des périodes de cinq ans, renouvelables. La première de ces périodes étant arrivée à son terme au 31 juillet de l'année sous revue, toutes les écoles ont déposé un dossier de renouvellement, démontrant qu'elles remplissaient tous les critères demandés.

Cette échéance a été pour certaines d'entre elles l'occasion d'entamer une réflexion approfondie sur leur fonctionnement et c'est ainsi que cinq écoles lausannoises ont fusionné, pour devenir l'Ecole de musique Lausanne, tandis que quatre autres se sont regroupées sous le nom de Conservatoire des Régions.

Ce qui fait qu'à partir de la rentrée scolaire 2018/2019, nous comptons 29 institutions reconnues.

« pas moins de
62 élèves se sont
présentés aux examens,
représentant
20 instruments
différents. »

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

SUBVENTIONNEMENT DES ÉCOLES DE MUSIQUE

Les subventions octroyées aux écoles de musique s'appuient essentiellement sur le nombre de minutes d'enseignement individuel, collectif ou d'ensembles proposé par les écoles. En outre, afin de tenir compte des charges salariales du corps enseignant, nous avons introduit en 2018 un calcul de pondération de la subvention. Cette mesure était indispensable pour soutenir les écoles dans lesquelles le nombre moyen d'années d'expérience du corps enseignant était plus important que dans d'autres, induisant des charges plus élevées.

ECOLAGES

La Fondation a fixé dès 2013 les plafonds des écolages qui peuvent être facturés aux parents. Par ailleurs, afin de promouvoir une certaine cohérence entre les tarifs, elle a aussi fixé des coûts planchers. Malgré cela, nous avons constaté que les écolages ont globalement augmenté depuis l'entrée en vigueur de la loi et que les différences sont toujours très importantes entre les écoles, pouvant aller du simple au triple pour un même cours. La charge est particulièrement lourde pour les familles qui ont deux ou trois enfants qui suivent une formation musicale.

EXAMENS DE CERTIFICAT

Organisés sous l'égide de la FEM et en collaboration avec l'Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique (AVCEM) et l'Association des écoles de musique de la Société cantonale des musiques vaudoises (AEM-SCMV) les examens de Certificat de fin d'études non professionnelles de la musique se sont déroulés du 1^{er} au 19 mai 2018.

Ces examens concluent un parcours de formation de 10 à 15 ans, et pas moins de 62 élèves s'y sont présentés, représentant 20 instruments différents. 58 certificats ont été délivrés, dont 19 avec les félicitations du jury et 19 avec mention.

EVALUATION DES ÉCOLES DE MUSIQUE

Dès 2015, la FEM a mis en place une Commission de reconnaissance chargée d'évaluer les écoles de musique et de les aider à préparer le renouvellement de leur accréditation après 5 ans.

Les six dernières institutions ont donc été évaluées dans le premier semestre 2018, concluant ainsi ce premier cycle durant lequel des conditions provisoires étaient encore possibles. C'est l'occasion ici de remercier les membres de cette commission pour l'excellent travail effectué et surtout pour le réel soutien qu'ils ont pu apporter aux écoles dans le cadre de leur mandat.

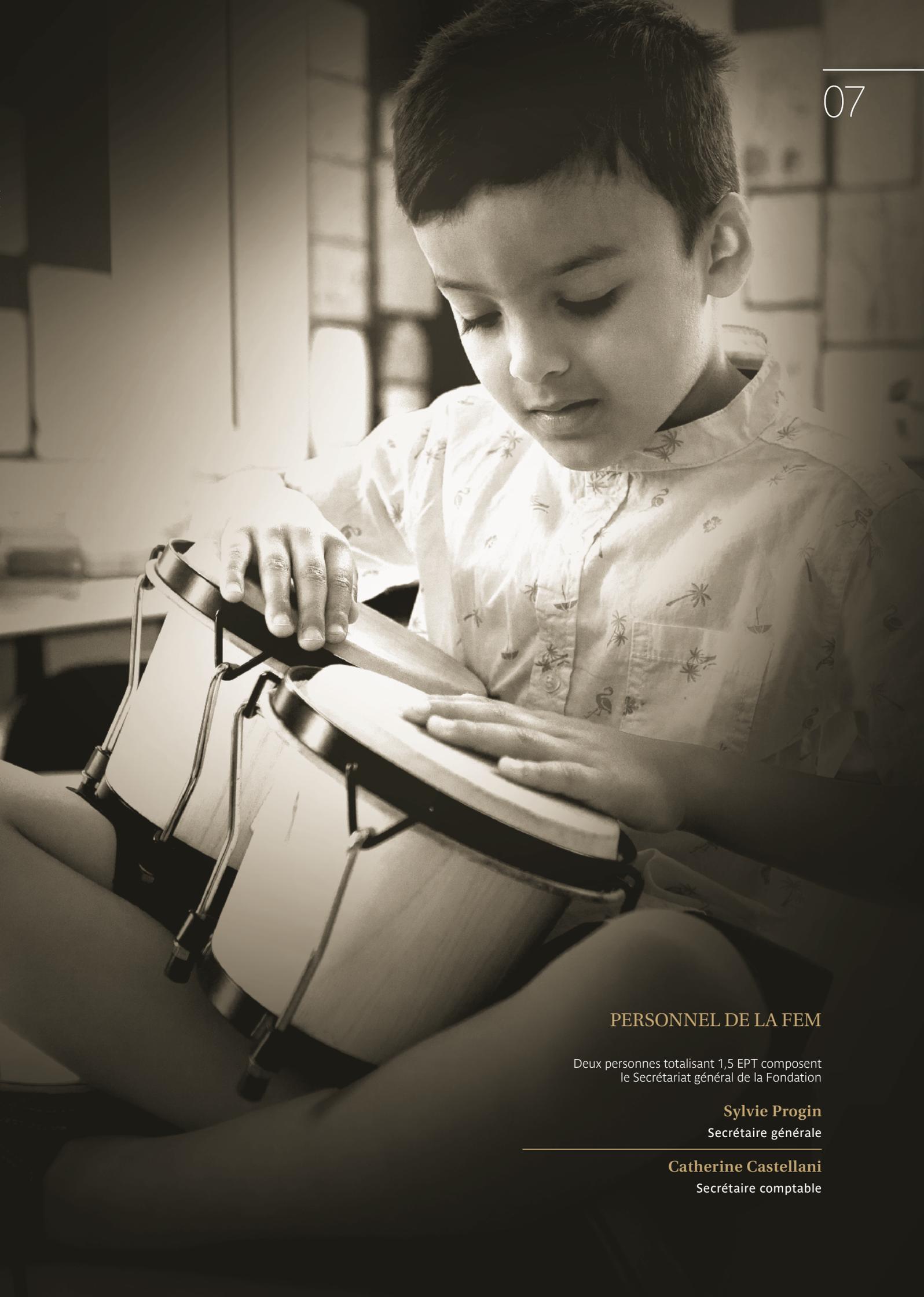
CONDITIONS DE TRAVAIL DU CORPS ENSEIGNANT

Les conditions de travail du corps enseignant ont été revues à partir de la rentrée scolaire 2018/2019 qui marque la fin de la période transitoire. L'échelle de salaire proposée, à deux niveaux, permet de tenir compte des conditions minimales prévues par le projet de loi mais n'atteint pas les espoirs initiaux de la profession. Les enseignants des cours collectifs et d'ensembles ainsi que les doyens bénéficient néanmoins d'une échelle plus élevée, conforme aux attentes.

ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

L'année 2018 a été intense pour le Secrétariat général qui a mené de front plusieurs gros projets: la rédaction du rapport d'évaluation de la loi sur les écoles de musique, la publication des plans d'études pour tous les instruments et tous les niveaux, le renouvellement des reconnaissances à l'ensemble des écoles de musique, ainsi que la mise à niveau des conditions d'octroi des subventions avec l'introduction d'une péréquation de la subvention entre les écoles.

Des améliorations ont également été apportées au programme informatique qui nous permet de relever les données des écoles et de déterminer le montant des subventions à verser à chaque école.



PERSONNEL DE LA FEM

Deux personnes totalisant 1,5 EPT composent
le Secrétariat général de la Fondation

Sylvie Progin

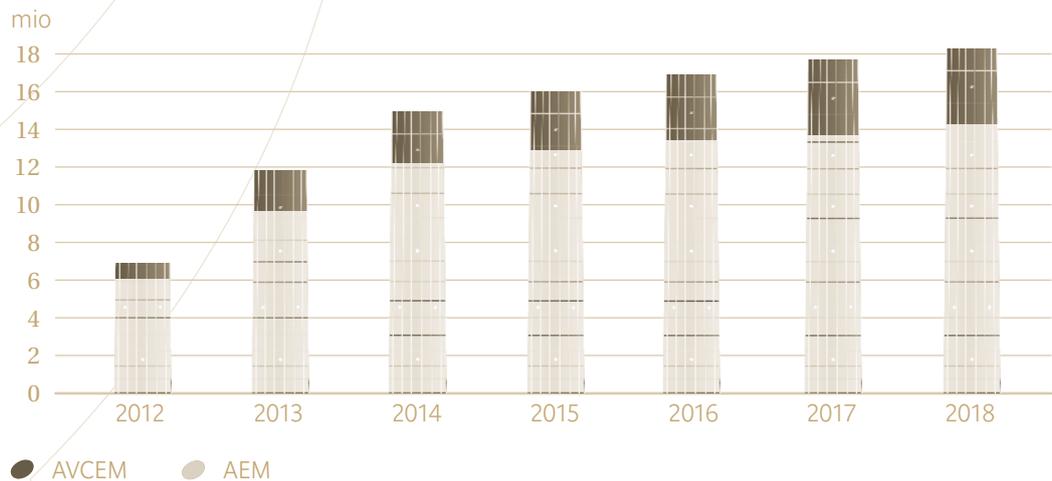
Secrétaire générale

Catherine Castellani

Secrétaire comptable

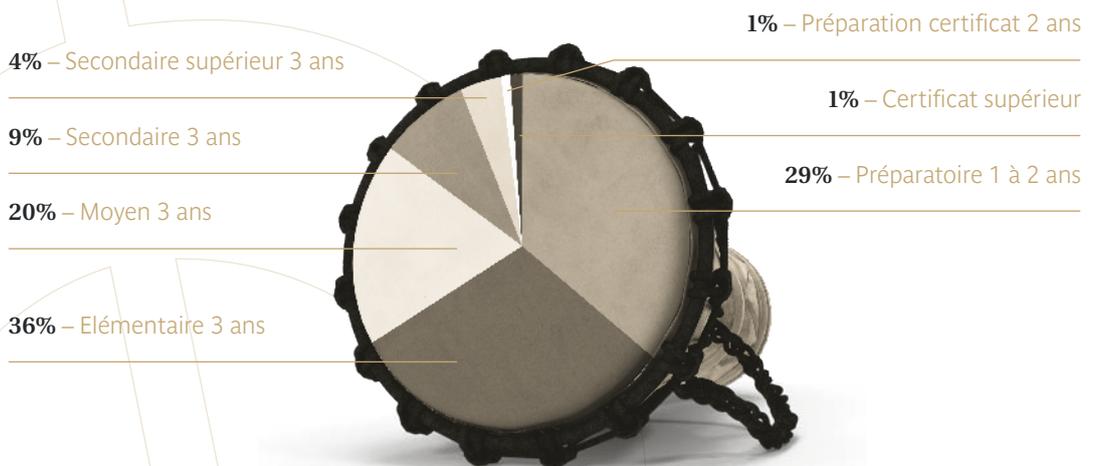
QUELQUES CHIFFRES

PROGRESSION DU SUBVENTIONNEMENT AUX ÉCOLES DEPUIS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI



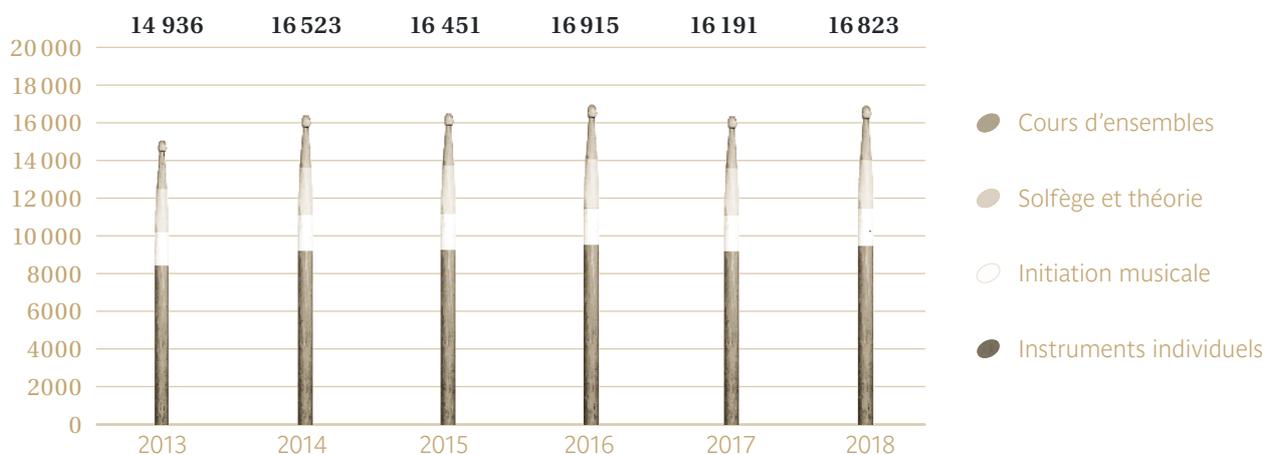
La diminution constatée dans les écoles de l'AEM en 2018 est due au regroupement des écoles de la Ville de Lausanne (3 écoles AVCEM et 2 écoles AEM toutes dorénavant sous AVCEM).

NIVEAUX D'ÉTUDES



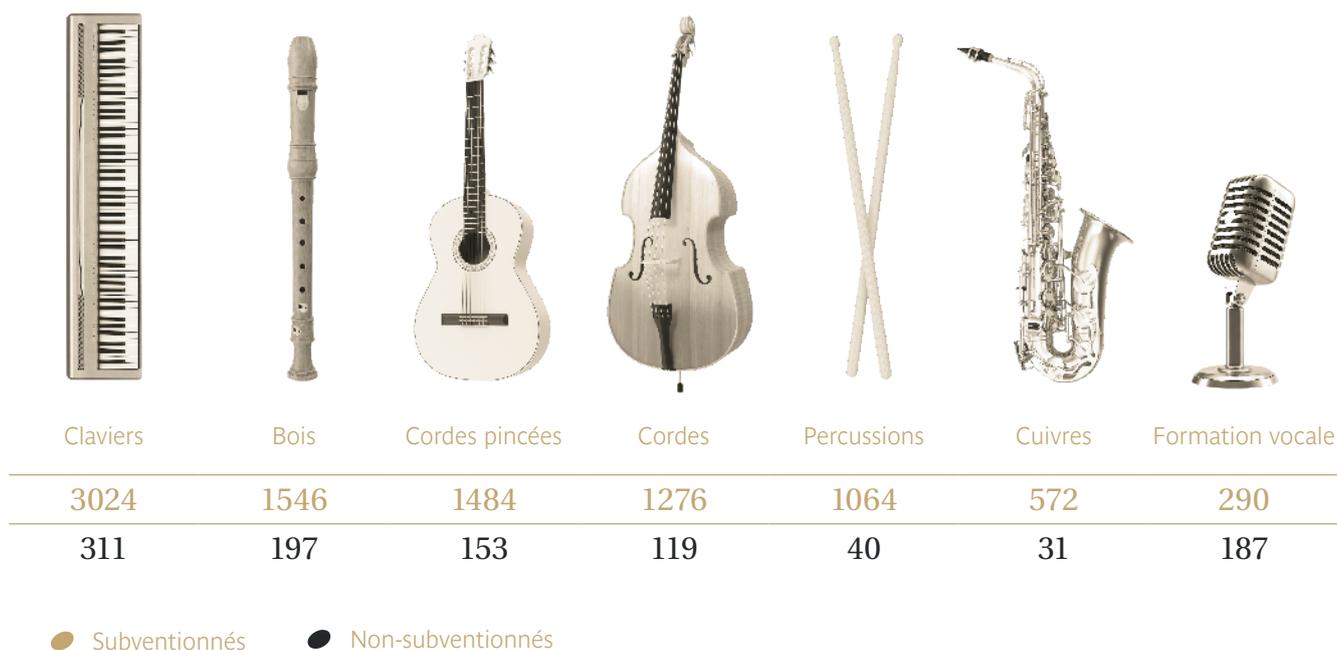
La proportion d'élèves dans les niveaux préparatoire ou élémentaire est très importante (65%). Ce graphique illustre bien que la majorité des élèves ne continuent pas leur formation musicale au-delà de quelques années.

EVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS PAR TYPE DE COURS



Le nombre d'inscriptions dans les cours individuels ou collectifs (solfège, théorie et initiation musicale) a augmenté entre 2013 et 2016, en raison de l'impulsion donnée par l'introduction de la LEM, ainsi que de l'admission de nouvelles écoles de musique dans le dispositif. On constate par contre depuis lors une stabilité du nombre d'élèves.

NOMBRE DE COURS INDIVIDUELS DISPENSÉS, PAR TYPE D'INSTRUMENT, ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019



RAPPORT DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE



L'accomplissement principal de la Commission pédagogique en 2018 a été la finalisation des plans d'études, travail mandaté par le Conseil de Fondation afin de mettre en pratique l'article 12 de la LEM :

« L'enseignement de la musique est organisé selon les plans d'études pour chaque discipline instrumentale et théorique et en cycles d'études permettant d'obtenir un certificat de fin d'études non professionnelle de la musique. Les plans d'études, les conditions et les modalités de passage d'un cycle à l'autre ainsi que les conditions et les modalités d'obtention du certificat sont fixés par la Fondation. »

Après avoir mis en place les niveaux Certificat et Entrée en Certificat en 2015-16, nous avons balisé le chemin d'apprentissage du degré élémentaire jusqu'à la fin du degré secondaire. Il s'agissait d'établir des plans d'études pour 38 instruments, classique, jazz et musiques actuelles, pour trois niveaux d'études successifs. Selon la méthode déjà adoptée pour le Certificat, les membres de la Commission pédagogique ont piloté durant 2 ans des groupes de travail composés d'une soixantaine de professeurs de tout le canton. En tout, il a fallu des dizaines de séances, des allers-retours fréquents entre les groupes de travail et la CP et finalement une relecture minutieuse des plans d'études par la CP. Pour chaque niveau d'études, les plans définissent les exigences techniques et musicales et le programme de l'examen, accompagné d'exemples de pièces pour fixer le niveau de difficulté, mais sans être contraignants. Le 26 juin 2018, les plans d'études et la directive d'examens ont été présentés aux Ecoles de Musique, puis mis en ligne sur le site de la FEM. Nous espérons

avoir produit des documents utiles et évolutifs, afin d'assurer que le chemin d'apprentissage de chaque élève du canton sera guidé par des lignes directrices communes. Mais attention : les écoles conservent leurs profils et leurs points forts individuels car harmoniser, ce n'est pas uniformiser ! J'aimerais relever le bon esprit de collégialité, de compétence et de confiance dans lequel ce travail s'est déroulé. Pour témoigner de sa reconnaissance, la FEM a convié tous les professeurs, participants aux groupes de travail à un apéritif dînatoire en janvier 2018.

La CP a également abordé la réflexion sur l'enseignement de la musique assistée par ordinateur (MAO). La commission s'est renseignée sur ce qui se fait en Suisse Romande, mais aussi à l'étranger, pour arriver à la conclusion que ce sujet de grande actualité occupe tous les esprits mais que pour l'heure il existe encore peu d'exemples pédagogiques observables dans les écoles de musique. Le domaine du jazz et des musiques actuelles ayant une longueur d'avance, la CP se réjouit de savoir que l'EJMA conduira dès 2019 un projet pilote d'enseignement de la MAO qui pourra servir d'exemple et de terrain d'observation pour les autres.

Les examens de Certificat de fin d'études en mai 2018 ont réuni 62 élèves de 11 écoles, dans 20 disciplines différentes, avec des résultats très réjouissants. Les certificats ont été remis aux élèves par les représentants de la FEM lors des cérémonies de Palmarès de chaque école concernée – une belle manière de mieux se connaître mutuellement.

Pour résumer la somme de travail : les membres de la CP ont participé à 21 séances différentes durant 2018. Un immense merci à chacun !

Helena Maffli
Présidente de la Commission pédagogique

RESSOURCES FINANCIÈRES ET UTILISATION DES FONDS

RESSOURCES FINANCIÈRES

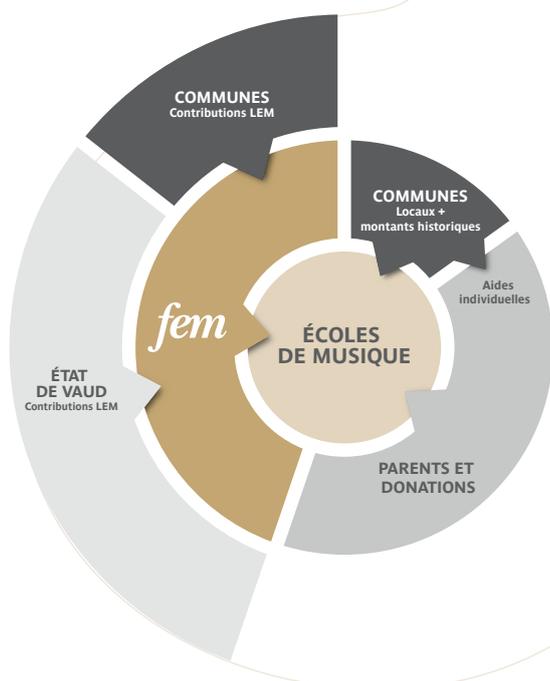
CONTRIBUTION DES COMMUNES

Le décret du 26 juin 2018 fixe pour l'année 2018 la contribution des communes au budget annuel de la Fondation pour l'enseignement de la musique à **CHF 9.50**, multiplié par le nombre d'habitants dans le Canton de Vaud au 31 décembre 2018, soit **CHF 7'546'648.-**.

CONTRIBUTION DE L'ÉTAT DE VAUD

La contribution de l'Etat au budget annuel de la Fondation pour l'enseignement de la musique est fixée à un montant égal à la contribution des communes, soit **CHF 9.50 par habitant**, montant auquel vient se rajouter la somme de 4,69 millions prévue à l'article 28 al. 2 LEM. Le montant total pour 2018 a été arrondi à **CHF 12'236'800.-**.

DIAGRAMME DE FINANCEMENT



UTILISATION DES FONDS

SUBVENTIONS AUX ÉCOLES DE MUSIQUE

Le montant total des subventions versées aux écoles de musique du canton pour l'année 2018 est de **CHF 18'639'442.-** (+ 6,4 % par rapport à 2017).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS FAÎTIÈRES

Conformément à l'article 24 de la LEM, la Fondation a confié des tâches aux associations faïtières, notamment celles de favoriser le regroupement d'écoles de musique, ou d'organiser les examens. **Ces tâches ont été subventionnées à hauteur de CHF 40'000.-**.

CHARGES DU CONSEIL DE FONDATION ET DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Le montant des indemnités versées aux membres de ces deux organes de la Fondation s'élève à **CHF 32'659.-**.

CHARGES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les charges totales du Secrétariat général s'élèvent pour 2018 à **CHF 383'896.-**, ce qui représente moins de **2 % du budget total de la Fondation**. A noter qu'on trouve aussi dans ces charges le mandat confié à la Commission de reconnaissance des écoles de musique, ainsi qu'une partie des frais de développement du logiciel informatique destiné au subventionnement et à la gestion des données des écoles.

COMPTES ET BILAN

RAPPORT
DE L'ORGANE
DE RÉVISION

Organe de révision désigné par le Conseil d'Etat, Ofisa S.A. a vérifié les comptes de ce sixième exercice et a émis une opinion sans réserve dans son rapport daté du 11 avril 2019.

BILAN		au 31.12.2018	au 31.12.2017
ACTIFS		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités		810'093	511'686
Débiteurs divers		865	-
Subventions et rétrocessions payées d'avance		8'000	8'000
Actifs immobilisés			
Garantie de loyer		3'200	3'200
TOTAL DES ACTIFS		822'158	522'886
PASSIFS		CHF	CHF
Engagements à court terme			
Subventions à payer		-	424'742
Créanciers divers		9'380	10'120
Provision pour frais de nettoyage et électricité		-	12'250
Capital des fonds (fonds affectés)			
Subventions aux écoles de musique		762'779	198
Développement d'un programme informatique		-	25'576
Fonds propres			
Bénéfice/perte de l'exercice		-	-
Capital de dotation		50'000	50'000
TOTAL DES PASSIFS		822'158	522'886
COMPTE D'EXPLOITATION		2018	2017
PRODUITS		CHF	CHF
Contributions			
Contribution de l'Etat de Vaud		12'236'800	11'305'134
Contribution des communes		7'546'648	6'615'134
Rétrocession subventions exercices antérieurs		16'993	41'132
TOTAL DES PRODUITS		19'800'441	17'961'400
CHARGES		CHF	
Subventions aux écoles de musique		18'639'442	17'515'255
Subventions aux associations faitières		40'000	64'000
Charges du Conseil de Fondation et de la Commission pédagogique		32'659	30'362
Frais de fonctionnement		383'896	338'726
TOTAL DES CHARGES		19'063'338	17'948'343
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		737'103	13'057
Résultat financier		-98	-90
Variation des fonds affectés		-737'005	-12'967
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-	-



MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

AU 30 AVRIL 2017

PERSONNES NOMMÉES PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Christine Chevalley

Présidente
Syndique de Veytaux, Députée

Serge Gros

Directeur d'ensembles à vent, professeur de musique,
musicien (tubiste) et membre de la commission de
musique SCMV

Nicolas Gyger

Membre du Comité de Direction
Adjoint de la Cheffe du Service des affaires culturelles,
Chef de projet LEM

Eugénie Kalathakis

(dès le 1er août 2018)
Responsable de missions stratégiques à la DGES

Helena Maffli

Vice-présidente
Pianiste et professeur de piano, ancienne directrice
du Conservatoire de Lausanne, présidente de l'Union
Européenne des Ecoles de Musique (EMU)

Marc Ridet

Directeur de la Fondation romande pour la chanson et
les musiques actuelles, formateur

Stefano Saccon

Directeur de l'Ecole des musiques actuelles et des
technologies musicales de Genève,
musicien et professeur de musique,
président du Big Band de Suisse Romande (BBDSR)

Laurent Salzarulo

Responsable de missions stratégiques à la DGES

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LES COMMUNES, DISTRICT REPRÉSENTÉ ET FONCTION

Alain Bassang

Trésorier, membre du Comité de Direction
Aigle, Municipal à Yverne

Henri Bourgeois

Morges, Syndic de Saint-Livres

Ursula Bucher

Riviera – Pays d'Enhaut, Municipale à Corsier

Alain Gilliéron

Ouest lausannois, Syndic de Prilly

Grégoire Junod

Membre du Comité de Direction
Lausanne, Syndic de Lausanne

André Jomini

Broye-Vully, Municipal à Payerne

Philippe Modoux

Lavaux-Oron, Syndic d'Oron-la-Ville

Gérard Produit

Nyon, Syndic de Coppet

Ingrid Rossel

Gros-de-Vaud, Syndique de Vufflens-la-Ville

Carmen Tanner

Jura – Nord Vaudois, Municipale à Yverdon-les-Bains

MEMBRES DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Helena Maffli

Présidente

Pianiste et professeur de piano,
ancienne directrice du Conservatoire de Lausanne,
Présidente de l'Union Européenne
des Ecoles de Musique (EMU)

Vincent Baroni

Président de l'AVCEM, directeur du Conservatoire
de la Broye, président de la commission de musique de
l'Association cantonale des musiques neuchâteloises
et chef de divers ensembles de cuivres

Jean-Pierre Bourquin

Membre du comité de l'AEM-SCMV,
directeur adjoint de l'Ecole de musique Multisite,
enseignant et trompette solo
de l'orchestre de Chambre de Genève

Bertrand Curchod

Président de l'AEM-SCMV, directeur d'écoles
de musique dont l'Ecole Multisite,
enseignant et musicien

Enrico Camponovo

Délégué de la Haute Ecole de Musique,
professeur de piano, accompagnateur,
professeur d'improvisation

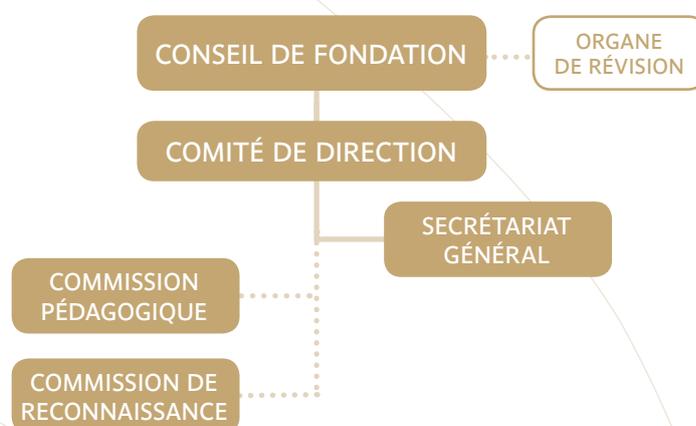
Jean-Claude Reber

Membre du comité de l'AVCEM,
directeur du Conservatoire de Musique
Ecole de Jazz Montreux-Vevy-Riviera, musicien

Jérôme Thomas

Professeur de flûte traversière de saxophone jazz
à l'école de jazz de Montreux,
et professeur à l'HEMU Lausanne,
département jazz (arrangement, NAO, ateliers)

ORGANISATION DE LA FONDATION





AVEC LE SOUTIEN DE L'ÉTAT DE VAUD
ET DES COMMUNES VAUDOISES



UNION DES COMMUNES
VAUDOISES



FONDATION
POUR L'ENSEIGNEMENT
DE LA MUSIQUE

Chemin de Mornex 3
1003 Lausanne

Tél. 021 311 34 44
info@fem-vd.ch
www.fem-vd.ch